

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

La date des élections Départementales et Régionales a été arrêtée aux **13 et 20 juin 2021**.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, sous réserve qu'ils soient recensés dans la commune, ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018.

En dehors de ces situations, il est nécessaire le cas échéant de demander à être inscrit sur les listes électorales d'une mairie (ou sur une liste consulaire), afin de voter. Il est possible de s'inscrire toute l'année, sauf lors d'une année d'élection comme 2021 : en ce cas, la démarche doit être faite au plus tard le sixième vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin, soit au plus tard **le vendredi 07 mai 2021**.

Vous avez la possibilité de vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales en vous renseignant en mairie, ou en consultant le site ci-après :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

